

ÉCONOMIE & ENTREPRISE

Le masque en entreprise, une mesure accueillie avec fatalisme

Le gouvernement le rend obligatoire dans tous les espaces clos

A compter du 1^{er} septembre, il faudra porter le masque partout dans tous les « espaces clos et partagés » des entreprises, à savoir open spaces, couloirs, bureaux, vestiaires, salles de réunion... Seuls les salariés qui disposent d'un bureau individuel pourront tomber l'accès-soire pendant leur temps de travail. La présence de parois de Plexiglas ne dispensera pas, en revanche, du port du masque pour les collaborateurs.

Cette mesure, annoncée mardi 18 août par la ministre du travail, Elisabeth Borne, à l'issue d'une rencontre avec les partenaires sociaux, a été prise à la suite de l'augmentation des cas de contamination sur les lieux professionnels, qui représente désormais un cluster sur quatre.

Soucieux autant de ne pas obérer la reprise économique que de préserver la santé de leurs salariés, les organisations patronales et syndicales ont accueilli cette annonce avec fatalisme. « Le port du masque obligatoire en entreprise est une mesure claire qui permet de concilier la santé au travail pour tous – collaborateurs, clients, fournisseurs – et la continuité de l'activité économique : masquons-nous pour que la reprise économique l'emporte sur la reprise épidémique ! », a ainsi déclaré Bernard Cohen-Hadad, président de la CPME Paris Ile-de-France.

Si le Medef a « pris acte » de la mesure, il souligne qu'il ne faut

pas alimenter un climat anxieux autour des entreprises et « entraver la relance ». « Ne laissons pas croire que c'est dans les entreprises que l'on observe les foyers de contamination les plus importants », a fait observer l'organisation patronale.

« Coût supplémentaire »

Favorable à cette généralisation du port du masque, la CFDT, par la voix de son secrétaire général, Laurent Berger, note que « ce sera la première fois depuis le début de la crise que les entreprises auront à s'organiser avec 100 % des salariés » et qu'il ne faut donc « pas perdre de temps alors que la reprise de tous les salariés arrive dans les deux prochaines semaines ». Quant à la CGT, elle estime que cette mesure ne suffit pas pour « répondre aux enjeux globaux que pose la pandémie ». L'organisation juge « nécessaire que des négociations soient organisées pour décliner les mesures de prévention et de protection des salariés dans toutes les branches et toutes les entreprises, même celles qui ne disposent pas d'instances représentatives du personnel. »

Cette mesure pose également la question du coût des masques, qui seront à la charge des entreprises. « L'Etat doit prendre ses responsabilités et financer l'achat de masques pour les entreprises qui sont aujourd'hui dans l'incapacité d'ajouter ce coût supplémentaire à leurs dettes. Si la

facture doit peser sur les TPE, le plan de relance qui sera annoncé à la fin du mois d'août doit intégrer cette nouvelle contrainte et soutenir d'autant plus les trésoreries », fait valoir Marc Sanchez, secrétaire général du Syndicat des indépendants.

« L'obligation du port du masque, tant dans les lieux de travail que les espaces publics, doit rimer avec gratuité », ajoute la CGT. « Rendre obligatoire le port du masque sur le lieu de travail doit nous interroger sur quel outil productif en France pour assurer la fourniture aux entreprises de masques de qualité optimale aux meilleures conditions », note encore l'organisation syndicale. ■

BÉATRICE MADELINE